



ASSOCIATION DEPARTEMENTALE O.C.C.E. DU LOT

Association loi 1901
Siège social : 80 rue des Jardiniers
46000 CAHORS

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 août 2025

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**



ASSOCIATION DEPARTEMENTALE O.C.C.E. DU LOT

Association loi 1901

Siège social : 80 rue des Jardiniers
46000 CAHORS

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 août 2025

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

A l'assemblée générale,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, il nous appartient d'effectuer l'audit des comptes annuels de l'Association Départementale de l'O.C.C.E du Lot relatifs à l'exercice clos le 31 août 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon la norme d'exercice professionnel relative à la mission du commissaire aux comptes nommé pour six exercices dans des petites entreprises. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} septembre 2024 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note « 2. *Principes, règles et méthodes comptables* » de l'annexe aux comptes annuels concernant les méthodes comptables appliquées d'une part, par le siège départemental, d'autre part, par les coopératives scolaires et foyers coopératifs et enfin, les retraitements d'agrégation.



Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes, notamment pour ce qui concerne les disponibilités.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-dessous. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux adhérents.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant la gouvernance de l'association relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf si l'est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément la norme d'exercice professionnel relative à la mission du commissaire aux comptes nommé pour six exercices dans des petites entreprises permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.



Dans le cadre d'un audit réalisé conformément à la norme d'exercice professionnel relative à la mission du commissaire aux comptes nommé pour six exercices dans des petites entreprises, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des évènements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou évènements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Boulogne, le 7 janvier 2026

audit france
Commissaire aux Comptes
Représenté par Christophe Rambeau
Commissaire aux Comptes

BILAN DE L'ASSOCIATION

OCCE DU LOT

ACTIF	31.08.2025			31.08.2024	PASSIF	31.08.2025	31.08.2024
	Brut	Amort. & Dépréciat°	Net				
ACTIF IMMOBILISE							
Immobilisations incorporelles					FONDS PROPRES		
Terrains					Fonds propres (avant affectation)	46 229	42 597
Constructions					Report à nouveau	630 562	599 077
Matériels d'activités					Résultat de l'association	-123	35 118
Autres immobilisations corporelles	4 335	3 086	1 249		Subventions d'investissement		
Immobilisations en cours					Total	676 668	676 791
Autres prêts et titres immobilisés					FONDS DEDIES ET PROVISIONS		
Dépôts et cautionnements					Fonds dédiés	2 900	
Total	4 335	3 086	1 249		Provisions pour risques		
					Provisions pour charges	1 566	1 110
					Total	4 466	1 110
ACTIF CIRCULANT							
Stocks	583		583		DETTES		
Coopératives et usagers divers	23		23		Emprunts et dettes assimilées		
Comptes courants OCCE	696		696		Fournisseurs	4 117	3 743
Autres créances (dont erreurs débitrices)					Dettes fiscales et sociales	4 138	4 667
Charges constatées d'avance	426		426		Comptes courants OCCE	1 110	375
Trésorerie	687 522		687 522		Autres dettes (dont erreurs créditrices)		
Total	689 250		689 250		Produits constatés d'avance		
					Total	9 364	10 328
TOTAL	693 585	3 086	690 499	688 230	TOTAL	690 499	688 230

COMPTE DE RESULTAT DE L'ASSOCIATION

OCCE DU LOT

	2024/2025	2023/2024
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations perçues	115 610	119 759
Ventes de produits	235 755	239 284
Prestations de service et animations	235 044	192 246
Subventions d'exploitation	190 114	178 073
Dons et Mécénat	3 915	1 734
Contributions financières	242 197	241 949
Reprises sur dépréciations et provisions		
Produits des cessions d'immobilisations		
Utilisations des fonds dédiés		
Autres produits	6 010	3
Total	1 028 646	973 048
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de fournitures à céder	153 140	159 246
Variation des stocks de fournitures à céder	195	-217
Autres achats et charges externes	819 025	751 949
Aides financières	304	800
Impôts et taxes	309	293
Salaires	14 102	13 924
Cotisations sociales	3 420	3 143
Cotisations reversées	15 355	13 954
Dotations aux amortissements (siège) et gros équipement (CRFs)	24 790	13 929
Dotations aux dépréciations		
Dotations aux provisions	456	468
Valeurs comptables des immobilisations cédées		
Reports en fonds dédiés	2 900	
Autres charges	2 026	517
Total	1 036 023	958 006
RESULTAT D'EXPLOITATION (I)	-7 378	15 042
PRODUITS FINANCIERS		
Produits des placements	9 160	11 521
Reprises sur dépréciations et provisions		
Total	9 160	11 521
CHARGES FINANCIERES		
Charges financières		
Dotations aux dépréciations et provisions		
Total		
RESULTAT FINANCIER (II)	9 160	11 521
RESULTAT COURANT (I + II)	1 783	26 563
Produits exceptionnels		19 550
Charges exceptionnelles		8 726
RESULTAT EXCEPTIONNEL (III)		10 824
Impôts sur les bénéfices	1 906	2 269
RESULTAT DE L'EXERCICE (I + II + III)	-123	35 118
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature et prestations en nature	4 800	4 800
Bénévolat	70 895	70 373
Total	75 695	75 173
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Mises à disposition gratuite de biens et prestations en nature	4 800	4 800
Personnel bénévole	70 895	70 373
Total	75 695	75 173

ANNEXE DE L'ASSOCIATION *OCCE DU LOT*

Du bilan de l'association de l'exercice clos le 31 août 2025. L'exercice a une durée de 12 mois couvrant la période du 1er septembre au 31 août. Les notes suivantes font partie intégrante des comptes annuels de l'association.

L'association départementale O.C.C.E. a pour objet de “permettre et de favoriser à tous les degrés dans les écoles et les établissements laïques d'enseignement et d'éducation, la création de coopératives scolaires et de foyers coopératifs (sociétés d'élèves gérées par eux-mêmes avec le concours des adultes en vue d'activités communes) qu'elle regroupe”.

Les comptes annuels de l'association sont l'agrégation :

- des comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) du siège départemental,
- des comptes annuels simplifiés (bilan et compte de résultat) des coopératives et foyers coopératifs affiliés du département (les statuts de l'association stipulent que chaque coopérative ou foyer coopératif affilié est tenu d'établir, tous les ans, un compte rendu financier et un compte rendu d'activités).

Les données caractéristiques sont :

	Exercice clos	Exercice précédent
Total du bilan :	690 498,76 €	688 229,55 €
Résultat de l'exercice :	-123,47 €	35 118,05 €
Nombre de coopératives et foyers attendus :	163	166
dont coopératives et foyers agrégés :	163	166
dont coopératives et foyers non agrégés :	0	0
Nombre de coopérateurs :	11 060	11 315
Heures de bénévolat du siège départemental	500	420
Heures de bénévolat déclarées par les mandataires	2 078	2 139
soit un équivalent temps plein de (1 820 h)	1	1 personne(s).
soit une valorisation du bénévolat de : nb d'heures * 27,50 € (a)	70 895 €	70 373 €

(a) Sur la base d'un coût de poste annuel de 50 K€ (charges sociales comprises) soit 27,50 €/heure.

1. FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

L'exercice s'inscrit dans la continuité de l'exercice précédent. Diminution significative du nombre de coopérateurs causée par une baisse démographique.

2. PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels de l'exercice ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement 2022-06 de l'ANC.

2.1 Méthodes comptables appliquées par le siège départemental de l'association

Conformément aux principes comptables généralement admis, le siège tient une comptabilité d'engagement :

- les immobilisations sont inscrites au bilan et sont amorties en mode linéaire sur la durée de vie probable des biens,
- les stocks sont inscrits à l'actif du bilan dès lors qu'ils sont significatifs,
- les charges à payer et les produits à recevoir, charges et produits constatés d'avances sont pris en compte.

2.2 Méthodes comptables appliquées par les coopératives scolaires et foyers coopératifs

Les coopératives scolaires tiennent une comptabilité de trésorerie et non d'engagement :

- les immobilisations (investissements) sont comptabilisées directement en charges,
- les éventuels stocks de fin d'exercice ne sont pas inscrits au bilan,
- les charges à payer et les produits à recevoir ne sont pas comptabilisés.

2.3 Retraitements d'agrégation

Les cotisations collectées par les coopératives scolaires et reversées au siège départemental ont été éliminées, les autres opérations entre le siège et les coopératives, peu significatives, n'ont pas été annulées et concernent principalement :

- les produits pour cessions achetés par les coopératives scolaires au siège départemental,
- les prestations de services fournies par le siège départemental aux coopératives scolaires.

De même, les éventuelles opérations entre coopératives scolaires, jugées non significatives, n'ont pas été éliminées.

3. CHANGEMENTS DE METHODES

Aucun changement de méthode d'évaluation n'est intervenu au cours de l'exercice.

Aucun changement de méthode de présentation n'est intervenu au cours de l'exercice.

OCCE DU LOT

4. NOTES SUR LE BILAN

Fonds associatif :	Il représente les résultats antérieurs cumulés du siège départemental.		
Report à nouveau :	Il représente les résultats antérieurs cumulés des C.R.F. agrégés.		
Résultat exercice :	-123,47	{ dont dont dont dont}	-1 326,09 pour le siège départemental 1 202,62 pour les C.R.F. agrégés pour le siège départemental pour les CRF agrégés correspondant aux écarts débiteurs C.R.F. agrégés.
Autres créances :	entre total actif et total passif constatés dans Les sources de ces écarts n'ont pas pu être toutes expliquées au jour de l'établissement des comptes annuels.		
Autres dettes :	{ dont dont}		
entre total actif et total passif constatés dans Les sources de ces écarts n'ont pas pu être toutes expliquées au jour de l'établissement des comptes annuels.	pour le siège départemental pour les CRF agrégés correspondant aux écarts créditeurs C.R.F. agrégés.		
Trésorerie :	687 522,13	{ dont dont}	55 757,09 pour le siège départemental 631 765,04 pour les C.R.F. agrégés, 3 875,86 par C.R.F. agrégé.
soit en moyenne environ			

5. NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

Dotation amortissements et gros équipement :	24 790,21	{ dont dont}	66,23 pour le siège correspondant aux amortissements 24 723,98 pour les CRF agrégés correspondant aux investissements
soit en moyenne environ			151,68 par C.R.F. agrégé.
Total des produits :	1 037 805,97	{ dont dont}	68 048,00 pour le siège départemental 969 757,97 pour les C.R.F. agrégés, 5 949,44 par C.R.F. agrégé.
soit en moyenne environ			
Total des charges :	1 037 929,44	{ dont dont}	69 374,09 pour le siège départemental 968 555,35 pour les C.R.F. agrégés, 5 942,06 par C.R.F. agrégés 7,38 par C.R.F. agrégé.
soit en moyenne environ			
Résultat net moyen :			

6. EFFECTIF SALARIE OU MIS A DISPOSITION

Type de contrat	Exercice clos	Exercice précédent
Personnel mis à disposition par le Ministère de l'Education Nationale		
Personnel enseignant, détaché par la Fédération OCCE		
Personnel de droit privé (animateur), détaché par la Fédération OCCE	1,0	1,0
Personnel salarié par l'association départementale	0,5	0,5
Total	1,5	1,5

7. AUTRES INFORMATIONS

Afin d'appréhender les relations entre le siège départemental et les coopératives, les informations suivantes sont fournies :

En nombre	Exercice clos	Exercice précédent
Outil préconisé pour la tenue comptable des coops :	Comptacoop	
. Coopératives utilisant l'outil préconisé (en nombre)	160	162
. Coopératives utilisant l'outil préconisé (en %)	98%	98%
CRF visés par des "vérificateurs aux comptes"	163	166
Coopérative / foyer contrôlé par le siège		2
Coopérative / foyer participant à la mutualisation de la trésorerie	152	
Part en % de la mutualisation conservée par le siège	100%	100%
Séances de formation comptable, juridique et informatique organisées pour les mandataires	1	2
Participants aux séances de formation (estimation)	12	50

BILAN DU SIEGE DEPARTEMENTAL

OCCE DU LOT

ACTIF	31.08.2025			31.08.2024	PASSIF	31.08.2025	31.08.2024
	Brut	Amort. & Dépréciat°	Net			31.08.2025	31.08.2024
ACTIF IMMOBILISE					FONDS PROPRES		
Immobilisations incorporelles					Fonds propres (avant affectation)	46 229	42 597
Terrains					Résultat du siège de l'association	-1 326	3 633
Constructions					Subventions d'investissement		
Matériels d'activités					Total	44 903	46 229
Autres immobilisations corporelles	4 335	3 086	1 249		FONDS DEDIES ET PROVISIONS		
Immobilisations en cours					Fonds dédiés	2 900	
Autres prêts et titres immobilisés					Provisions pour risques		
Dépôts et cautionnements					Provisions pour charges	1 566	1 110
Total	4 335	3 086	1 249		Total	4 466	1 110
ACTIF CIRCULANT					DETTES		
Stocks	583		583	778	Emprunts et dettes assimilées		
Coopératives et usagers divers	23		23		Fournisseurs	4 117	3 743
Comptes courants OCCE	696		696	2 123	Dettes fiscales et sociales	4 138	4 667
Autres créances					Comptes courants OCCE	1 110	375
Charges constatées d'avance	426		426	432	Autres dettes		192
Trésorerie	55 757		55 757	54 335	Produits constatés d'avance		1 350
Total	57 485		57 485	57 667	Total	9 364	10 328
Total	61 820	3 086	58 734	57 667	Total	58 734	57 667

OCCE DU LOT

	2024/2025	2023/2024
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations perçues	28 756	28 298
Ventes de produits	4 561	4 030
Prestations de service et animations	5 368	4 723
Subventions d'exploitation	6 070	8 120
Dons et Mécénat	3 915	1 734
Contributions financières	9 981	13 021
Reprises sur dépréciations et provisions		
Produits des cessions d'immobilisations		
Utilisations des fonds dédiés		
Autres produits	237	3
Total	58 888	59 929
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de fournitures à céder	2 499	3 161
Variation des stocks de fournitures à céder	195	-217
Autres achats et charges externes	27 861	28 908
Aides financières	304	800
Impôts et taxes	309	293
Salaires	14 102	13 924
Cotisations sociales	3 420	3 143
Cotisations reversées	15 355	14 079
Dotations aux amortissements	66	472
Dotations aux dépréciations		
Dotations aux provisions	456	468
Valeurs comptables des immobilisations cédées		
Reports en fonds dédiés	2 900	
Autres charges		517
Total	67 468	65 549
RESULTAT D'EXPLOITATION (I)	-8 580	-5 620
PRODUITS FINANCIERS		
Produits des placements	9 160	11 521
Reprises sur dépréciations et provisions		
Total	9 160	11 521
CHARGES FINANCIERES		
Charges financières		
Dotations aux dépréciations et provisions		
Total		
RESULTAT FINANCIER (II)	9 160	11 521
RESULTAT COURANT (I + II)	580	5 902
Produits exceptionnels		
Charges exceptionnelles		
RESULTAT EXCEPTIONNEL (III)		
Impôts sur les bénéfices	1 906	2 269
RESULTAT DE L'EXERCICE (I + II + III)	-1 326	3 633
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature et prestations en nature	4 800	4 800
Bénévolat	13 750	11 550
Total	18 550	16 350
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Mises à disposition gratuite de biens et prestations en nature	4 800	4 800
Personnel bénévole	13 750	11 550
Total	18 550	16 350

Au bilan et au compte de résultat du **siege départemental** de l'exercice clos le 31 août **2025**, qui dégage un déficit de **1 326,09 €**. L'exercice a une durée de 12 mois recouvrant la période du 1^{er} septembre au 31 août.

0 - PREAMBULE

Conformément aux statuts de l'association départementale, les comptes annuels du siège départemental doivent être présentés à l'assemblée générale. Cependant le siège départemental n'a pas de personnalité juridique distincte de l'Association Départementale. Le siège départemental est une composante de l'association départementale comme les coopératives scolaires et foyers coopératifs du département affiliés à l'OCCE. Les notes et tableaux ci-après, font partie intégrante des comptes annuels du siège départemental de l'association.

I - FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE ET EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

L'exercice se situe dans la continuité de l'exercice précédent.

II - PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels de l'exercice ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement 2022-06 de l'ANC relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels. L'évaluation des éléments de l'actif a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques. L'amortissement des biens non décomposables est pratiqué sur la durée d'usage, sans rechercher la durée d'utilisation. Sauf exception, les créances et dettes ont des échéances à moins d'un an. Les avances aux coopératives dont l'échéance est supérieure à un an sont comptabilisées en immobilisations financières. Les cotisations des adhérents sont comptabilisées lors de l'appel de cotisation.

Changement de méthode comptable : Les méthodes d'évaluation retenues et la présentation des comptes annuels n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent

III - NOTES SUR L'ACTIF DU BILAN

1. Immobilisations incorporelles et corporelles

a) Tableau de variation des immobilisations

Valeurs brutes	Début	Acquisitions	Diminutions	Fin
Logiciels informatiques				
Terrains				
Constructions et agencements				
Matériel d'activités				
Agencements & aménagements divers				
Matériel de transport				
Matériel informatique	5 088,21	1 314,85	2 068,23	4 334,83
Mobilier de bureau				
Immobilisations en cours				
Total	5 088,21	1 314,85	2 068,23	4 334,83

b) Acquisitions de l'exercice

Enregistreur audio / micro / rycote	136.90
2 ordinateurs portables	798.00
Imprimante	379.95

c) Tableau de variation des amortissements

Amortissements	Taux linéaires	Début	Dotations	Reprises	Fin
Logiciels informatiques	33%				
Constructions et agencements	5%				
Matériel d'activités	33% à 20%				
Agencements & amén. divers	10%				
Matériel de transport	25%				
Matériel informatique	33%	5 088,21	66,23	2 068,23	3 086,21
Mobilier de bureau	20%				
Total		5 088,21	66,23	2 068,23	3 086,21

2. Immobilisations financières

Néant

3. Stocks

Marchandises fédérales **582.90**

4. Coopératives et usagers divers

Nature	Brut	Provision	Net
Coopératives et foyers coopératifs affiliés	22,50		22,50
Usagers autres			
Usagers et coopératives douteux			
Usagers et coopératives non encore facturés			
Total	22,50		22,50

5. Comptes courants OCCE (débiteurs)

Fédération Nationale **696,21**

6. Autres créances

Néant

7. Charges constatées d'avance

Abonnement Zoom	44,97
Charges locatives 1/3	66,43
Livres THEA 2025/26	15,00
Agendas OCCE 2025/26	<u>300,00</u>
	426,40

8. Trésorerie

Livret A BPO	47 797,67
Compte courant BPO	7 198,64
Intérêts courus	<u>760,78</u>
	55 757,09

IV - NOTES SUR LE PASSIF DU BILAN

1. Fonds propres

Les fonds propres sont le cumul des résultats du siège départemental depuis la création de l'association.

2. Fonds dédiés

	Début	Dotations	Reprises	Fin
FDVA1 Formation des mandataires		900,00		900,00
CD46		2 000,00		2 000,00
Total		2 900,00		2 900,00

3. Provisions

	Début	Dotations	Reprises (*)	Fin
Provisions pour risques				
Engagement de retraite du personnel (1)	1 109,90	456,39		1 566,29
Provisions pour charges	1 109,90	456,39		1 566,29
Immobilisations financières				
Usagers				
Autres créances				
Provisions pour dépréciations				
Total	1 109,90	456,39		1 566,29
Dotations / reprises d'exploitation		456,39		
Dotations / reprises financières				
Dotations / reprises exceptionnelles				
Total		456,39		

(*) Dont reprises sur provisions utilisées conformément à leur objet

(*) Dont reprises sur provisions devenues sans objet

Total

(1) Conformément au règlement CNC n°2003-R.01 et à la convention collective de l'Animation, la provision pour indemnités de départ à la retraite représente 1/4 de mois de salaire par année de présence pour l'ensemble des salariés en CDI ayant plus d'un an d'ancienneté et 1/3 de mois de salaire au-delà de 10 d'ancienneté, avec des charges patronales de 50%, sans actualisation, ni application d'un coefficient de rotation du personnel. Les éventuels changements de temps de travail au cours de la carrière des salariés ne sont pas pris en compte dans le calcul de la provision.

4. Emprunts et dettes assimilées

Néant

5. Fournisseurs

Fournisseurs	636,74
Fournisseurs, factures non parvenues	<u>3 480,00</u>
	4 116,74

6. Dettes fiscales et sociales

Congés payés	961.67
Urssaf	529.00
Retraite complémentaire	266.41
Prévoyance	28.34
Mutuelle	38.08
Charges sur congés payés	251.86
Uniformation	156.36
Impôt sur les produits financiers	<u>1 906.00</u>
	4 137.72

7. Comptes courants OCCE (créditeurs)

UR Occitanie	300.00
AD 59	<u>810.00</u>
	1 100,00

8. Autres dettes

Néant

9. Produits constatés d'avance

Néant

V - NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT**1. Cotisations**

COTISATIONS	Exercice clos	Exercice précédent
Nombre de coopérateurs	11 060	11 315
Cotisation nationale par coopérateur	1,28 €	1,22 €
Cotisation départementale par coopérateur	1,32 €	1,28 €
COTISATIONS PERCUES DES COOPERATIVES	28 756,00	28 287,50
Cotisations versées à la Fédération	14 156,80	13 804,30
COTISATIONS REVERSES A LA FEDERATION	14 156,80	13 804,30

2. Subventions d'exploitation

NATURE	Exercice clos	Exercice précédent
Subventions Rectorat Adage	1 820,00	5 970,00
Subvention sur projet FDVA 1	900,00	
Subventions conseil départemental pour siège	1 350,00	1 350,00
Subventions communes pour coop		800,00
Total	4 070,00	8 120,00
Dont reversées aux coopératives		800,00

3. Contributions financières

Contributions Fédération OCCE	9 672.30
Contributions autres organismes	<u>308.30</u>
	9 980.60

4. Aides financières

Aides financières octroyées aux coops	250.00
Prise en charge de dépenses pour les coopératives	<u>54.00</u>
	304.00

5. Produits et Charges exceptionnels

Néant

VI- AUTRES INFORMATIONS**1. Rémunération des trois plus hauts cadres dirigeants**

Pour satisfaire à l'article 20 de la loi du 23 mai 2006, il est indiqué qu'aucune rémunération n'a été versée au cours de l'exercice aux trois plus hauts cadres dirigeants (président, trésorier et secrétaire général).

2. Engagement de crédit-bail et locations de longue durée

Néant

3. Autres engagements hors bilan

Il n'existe aucun engagement (cautions, gages, hypothèques) accordé par le siège départemental.

4. Contributions volontaires en nature**a) Mise à disposition de personnels (hors M.A.D.) ou de moyens techniques**

Le siège départemental bénéficie de la mise à disposition à titre gratuit, par la mairie de Cahors, de locaux dépendant du groupe scolaire Zacharie Lafage situé 80, rue des jardiniers à Cahors (environ 72 m²) pour une valeur estimée à 4 800 €.

b) Bénévolat

Le bénévolat du siège départemental représente environ 400 heures de travail valorisées à 11 000 € sur la base d'un coût de poste de 50 K€/an (charges sociales comprises), soit 27,50 €/heure.

5. Mutualisation de la trésorerie des coopératives et foyers coopératifs• **BPO :**

Une mutualisation des comptes bancaires des coopératives scolaires affiliés est réalisée avec la Banque Populaire Occitane (convention du 16/02/2023). Le compte « centralisateur » (ou pivot), pour lequel aucun moyen de paiement n'est délivré, alimenté par les avoirs des coopératives, ne figure pas dans la comptabilité du siège :

	Exercice clos	Exercice précédent
Nbre de comptes mutualisés	152	159
Solde total des comptes mutualisés au 31/08	631 573.72	609 014.03
Montant des intérêts acquis par l'AD (avant impôts)	7 942.09	9 394.05
Montant des impôts dus par l'AD	1 906,00	2 269.07
Montant des intérêts acquis nets après impôts	6 036.09	7 265.71
Pourcentage perçu par le siège	100%	100%